

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERALE DE SANTE

(Eurolist)

Par courrier du 3 novembre 2006, reçu le jour même, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne - CNCE (5, rue Masseran, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse indirectement, par l'intermédiaire de la société Ixis Corporate & Investment Bank, le 30 octobre 2006, par suite d'opérations de marché de capitaux effectuées par Ixis Corporate & Investment Bank, banque prestataire de services d'investissement affiliée au Groupe Caisse d'Epargne, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENERALE DE SANTE et détenir à titre indirect, 3 502 586 actions GENERALE DE SANTE représentant autant de droits de vote, soit 6,53% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 53 663 808 actions représentant 53 607 889 droits de vote.